



Visas pour études

Le dépôt d'une demande de visa pour études (visa D) se fait sur rendez-vous, à prendre en ligne sur le site internet www.swiss-visa.ch : cf. « Fixer un rendez-vous » Veuillez vous munir d'une version imprimée de la confirmation de rendez-vous.

Documents à fournir par le requérant (Classer dans l'ordre, Merci !)

- Formulaire de demande de visa national D en 3 exemplaires (visa national pour un séjour supérieur à 90 jours) dûment rempli et signé. Pour les mineurs (moins de 18 ans), signatures des deux parents et copies de leur pièce d'identité légalisée (formulaire à télécharger gratuitement sur le site internet de l'Ambassade de Suisse www.eda.admin.ch/antananarivo ou <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html> (cf. Formulaire de demande de visa national D)
- 2 photos d'identité récentes (70% à 80% du visage représenté sur le cliché - format 35 à 45mm - les fichiers numériques et les photocopies ne sont pas acceptés) ;
- 1 passeport national biométrique valable au moins 3 mois après la date d'entrée en Suisse et comportant au moins 2 pages vierges ;
- 3 photocopies des pages de données du passeport
- 2 photocopies de l'attestation d'inscription ou certificat d'admissibilité auprès d'une université ou d'une haute école en Suisse
- Curriculum vitae en deux exemplaires;
- Lettre de motivation sur papier libre, datée et signée, expliquant le(s) motif(s) du choix des études en Suisse et projets d'avenir au terme des études en 2 exemplaires ;
- Plan d'études personnel détaillé durée totale des études, diplôme(s) visé(s) en 2 exemplaires;
- 2 photocopies des diplômes et certificats obtenus, certifiées conformes à l'original par le Ministère des Affaires Etrangères ;
- Formulaire de demande d'autorisation d'entrée et de séjour en Suisse pour études (en général disponible sur le site internet du canton) en 2 exemplaires ;
- Attestation de prise en charge financière (disponible sur site internet du canton, sinon sur papier libre dûment signée) en 2 exemplaires ;
- 2 photocopies d'une pièce d'identité du garant financier ;
- Lettre d'engagement signée à quitter la Suisse au terme des études sur papier libre en 2 exemplaires

Pour les demandeurs ne justifiant pas le statut d'étudiant (travailleurs, etc...) :

- Attestation de travail ou autres (carte fiscale & NIF, contrat de travail/consultance, etc...)
- Preuve des moyens financiers (bulletin de salaire et extraits de compte des 3 derniers mois ou autres)

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Si nécessaire, des documents supplémentaires pourraient être exigés.

Immeuble "ARO" - 2e étage
B.P. 118
Làlana Solombavambahoaka Frantsay 77
Antsahavola
101 Antananarivo - Madagascar
Téléphone: +261 38 30 629 99
+ 41 58 462 19 61 (depuis la Suisse)

Horaires d'appel pour la Section Visas :
du lundi au jeudi : 13h30 – 16h00
antananarivo.visa@eda.admin.ch
www.dfae.admin.ch/antananarivo



Les étudiants sont exonérés des frais de visa.

Par contre, les demandeurs qui n'ont pas le statut d'étudiant sont soumis aux frais de visa qui s'élèvent à **90.00 €** : montant encaissé en Ariary au moment du dépôt de la demande selon le tarif en vigueur.

Non remboursable en cas de refus du visa ou retrait de la demande

N.B : le traitement de la demande d'autorisation d'entrée et de séjour pour un séjour supérieur à 90 jours relève de la compétence **des autorités cantonales de migration**. Les demandeurs sont donc priés de consulter le site internet du canton de son lieu de domicile prévu pour les informations y afférentes.

La durée de traitement des demandes varie d'un canton à l'autre (8 à 12 semaines, voire plus). En conséquence, les concernés sont priés de tenir compte de ce délai dans leurs démarches.

Sans l'autorisation des autorités citées plus haut, l'Ambassade de Suisse n'est pas en mesure d'établir de visa.

Les horaires d'ouverture de l'Ambassade de Suisse au public sont **du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 (sauf les jours fériés)**.